

COMPTES RENDUS. FABIEN LOCHER (DIR.)

*La nature en communs. Ressources, environnement et communautés (France et Empire français XVII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles).* Ceyzérieu, Champ Vallon, 2020, 325 p.

[Chloé Deligne](#)

Éditions de l'EHESS | « [Annales. Histoire, Sciences Sociales](#) »

2022/1 77<sup>e</sup> année | pages 208 à 210

ISSN 0395-2649

ISBN 9782713229398

DOI 10.1017/ahss.2022.69

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-Annales-2022-1-page-208.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Éditions de l'EHESS.

© Éditions de l'EHESS. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

**Fabien Locher (dir.)**

*La nature en communs. Ressources, environnement et communautés (France et Empire français XVII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles)*  
Ceyzérieu, Champ Vallon, 2020, 325 p.

Si cet ouvrage dirigé par Fabien Locher s'inscrit parfaitement dans le foisonnement contemporain des études sur les communs, son ambition est pourtant de s'en démarquer, en ouvrant « un nouveau cycle de recherche sur les communs en France et dans l'Empire français, en présentant des travaux en cours et en accompagnant des dynamiques scientifiques émergentes » (p. 19). La nouveauté revendiquée ici tient plus particulièrement à la volonté, affichée dans l'introduction comme dans la plupart des treize contributions constitutives du livre, de faire sortir l'histoire des communs de l'ornière dans laquelle elle est tombée : celle d'images toutes faites et de débats simplificateurs (tragédie ou efficacité ? disparition ou renouveau ? enfer ou éden ?).

Participant notamment à tempérer « l'irénisme de communs » fantasmés par certains acteurs, auteurs ou communautés militantes contemporaines, l'ouvrage rappelle que ceux-ci n'ont que rarement été égalitaires, inclusifs ou utopistes. On voit des communs en proie à de grandes exclusivités ou sélectivités sociales, dominés par des logiques de prédation des ressources (bien loin de l'efficacité écologique), phagocytés par des élites économiques aux visées monopolistiques, quand ils ne cumulent pas tous ces traits, comme dans le cas des pêcheries de Marseille étudiées par Daniel Faget. Plusieurs auteurs mettent ainsi en garde, à juste titre, contre les images idéalisées des communs, en rappelant que celles-ci sont produites par des groupes ou des communautés aux abois, soucieux de sauver leurs modèles, puis reprises par les générations suivantes souvent sans regard critique.

Dans ce livre, il est donc peu question de savoir si les communs ont été « efficaces » (socialement ou écologiquement) ou pourquoi ils ont disparu ici et pas là, mais de les étudier comme des objets d'histoire, dans toute leur variabilité et leur complexité, en leur posant de meilleures questions que ce que la tradition ou la vulgate historique n'ont fait jusqu'à présent.

On rejoindra Alice Ingold lorsqu'elle écrit, non sans causticité mais avec justesse, qu'il y a de véritables enjeux à sortir les communs « d'une saison historiographique, longtemps dominée par la tournure que lui avait donnée Hardin il y a cinquante ans : la 'tragédie des communs' constitue en effet l'un de ces moulins à vent transformés en géants à combattre, qui continuent d'alimenter des batailles inutiles, encourageant une surproduction historiographique et de mauvaises façons de poser des questions importantes » (p. 97-98).

Des questions importantes, les contributions réunies dans ce livre en abordent beaucoup, qui stimulent les débats historiques et, au-delà, les réflexions critiques. Les treize études présentent des dossiers historiques de grande qualité s'appuyant sur des documents d'archives ou des sources souvent méconnues. On pointera notamment ces enquêtes détaillées sur les *communaglie* réalisées par l'administration de la nouvelle république ligurienne au tournant des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, exploitées avec finesse par Vittorio Tigrino, ou ce rapport ethnographique publié en 1843 dans le cadre des travaux de la Commission scientifique d'Algérie qu'étudie Julien Vincent.

Au-delà des qualités scientifiques indéniables de l'ensemble, la capacité de l'ouvrage à stimuler la réflexion sur les communs tient aussi à deux partis pris. Le premier est de ne pas se cantonner aux communs fonciers jusqu'ici au cœur de l'historiographie (terres communales ou d'usages communs – pâturages ou forêts essentiellement), mais de mettre en lumière des types de communs moins évidents : la mer, les rivages et les grèves, les rives de fleuves, les rivières industrialisées ou les marais. Sont ainsi reconsidérés sous l'angle des communs, par exemple, l'exploitation de la Bièvre parisienne ou les communs de la pêche gérée par la prud'homie de Marseille à l'époque moderne, le partage des grèves sur les rivages de la Manche aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles ou les occupations saisonnières des rivages d'Amérique du Nord par les pêcheurs de morues, les terres humides des vallées de l'Escaut ou les berges du Saint-Laurent. Outre le fait de rappeler qu'une gestion commune n'est conditionnée ni par une propriété collective ni par une présence permanente, ce choix d'ouvrir le champ des

ressources qui ressortissent à une gestion ou à des usages communs permet de révéler toute la variété des types de communs et la complexité des relations que ceux-ci, leurs usagers et leurs ayants droit entretiennent avec l'État.

Le second parti pris est d'ouvrir l'exploration de l'histoire des communs à des territoires annexés ou colonisés (par la France) jusqu'ici délaissés par la recherche historique : les « républiques sœurs » ou les territoires annexés sous le régime napoléonien (républiques batave, ligurienne, helvétique, etc.), les territoires d'Amérique du Nord aux <sup>xvii</sup><sup>e</sup>, <sup>xviii</sup><sup>e</sup> et <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècles (vallée du Saint-Laurent et côtes du nord-est du continent), l'Algérie du <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle ou les Comores dans la longue durée. En dépit de la cécité inhérente à la nature de sources historiques le plus souvent produites par la puissance colonisatrice, ces incursions en territoires annexés ou colonisés lèvent le voile sur des réalités bien plus complexes et changeantes qu'attendu.

Elles ouvrent le regard à la diversité des formes de détention du sol dans les espaces annexés ou colonisés, des formes auxquelles les colons sont le plus souvent restés étrangers. Ainsi, selon Brock Cutler, la catégorie des « communaux » a été utilisée dans l'Algérie du <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle comme une catégorie performative et repoussoir pour désigner des terres à s'approprier et à intégrer dans l'économie coloniale, non pour révéler ou comprendre les logiques algériennes de la détention foncière. À sa suite, J. Vincent souligne qu'il faut néanmoins tenir compte des différents courants intellectuels et politiques qui nourrissaient les enquêteurs mandatés par la France. En suivant de près les travaux de l'ethnographe saint-simonien Prosper Enfantin, l'historien montre que les « communs » algériens furent conceptualisés comme de bons candidats au principe d'association tel que défendu par le saint-simonisme. Ainsi, quand les colons documentent les communs, c'est rarement pour ce qu'ils sont mais pour les plier aux catégories nécessaires au processus de colonisation, quelle que soit la manière dont celui-ci est envisagé. Prises ensemble, ces deux principales orientations de l'ouvrage, en obligeant à regarder l'histoire des communs « autrement » et « ailleurs », permettent de soutenir que l'État moderne n'a

pas été que l'indifférent tolérant ou le pourfendeur acharné des communs fréquemment dépeint.

En dépit de toutes les tares attribuées aux communs par la doxa libérale qui chercha à les faire disparaître au nom de la nécessaire amélioration de terres jugées improductives, l'État est souvent resté attentif à leur rôle de pourvoyeurs de moyens de subsistance aux plus démunis. Cela a pu le faire hésiter, comme le montre Nadine Vivier dans sa contribution sur les « républiques sœurs » à l'époque napoléonienne, quand la volonté de maintenir l'ordre suggérait la prudence. Cette « petite chanson » de subsistance des communs, jamais totalement enfouie, ressurgit encore aujourd'hui dans des expériences concrètes mises en place de par le monde, telle celle relatée par Saïd Mahamoudou dans son article consacré aux multiples formes de la propriété dans les Comores.

L'État a aussi pu accompagner les communs pour mieux s'en servir dans la gestion de ressources jugées utiles. La contribution de Raphaël Morera sur l'institutionnalisation de la gestion commune de la Bièvre conclut ainsi : au <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècle, « la gestion des biens communs, et notamment de l'eau, a accompagné les évolutions de l'État » (p. 122-123). Allan Greer montre pour sa part un État français qui ne veut pas renoncer à l'existence de communs saisonniers de pêche sur les rivages d'Amérique du Nord, tant ceux-ci sont indispensables à la pêche morutière, pierre angulaire de la prospérité de nombreux ports de la métropole, tandis que Romain Grancher dépeint avec subtilité les « interactions continues et conflictuelles entre les communautés locales et l'administration centrale » (p. 164), au sujet du partage des grèves de la Manche. Sa conclusion selon laquelle « l'État a pu se servir des communs comme l'instrument de gouvernement et [...] les communautés ont pu se servir de l'État pour défendre et négocier leurs droits » (p. 165) pourrait faire office de grille de lecture à l'ensemble de l'ouvrage.

Au-delà de l'attitude changeante, hésitante ou contrastée de l'État, plusieurs autres caractéristiques de l'histoire des communs ressortent de ces travaux. Leur plasticité, d'abord, qui leur permet de traverser le temps... ou l'Océan. Colin Coates met par exemple bien

en évidence la transformation des modalités d'existence des communs, qui se « multiplient » en Nouvelle France à une époque où ils sont pourtant pourfendus sur le vieux continent. C'est qu'en Nouvelle France, ce sont les seigneurs qui contrôlent les communaux, dans une logique d'encadrement des paysans et, surtout, de leurs bestiaux. En effet, les terres communes ne sont pas tant ici un outil de gestion commune des ressources qu'une possibilité de mettre les cultures à l'abri de la divagation du bétail. Enfin, de façon plus fugace, une lecture transversale de l'ouvrage permet aussi de repérer la variété des actions de résistance des communautés face aux politiques qui visent leur suppression, leur parcellisation et leur privatisation. On les retrouve dans les plaines de l'Escaut étudiées par Laetitia Deudon, où l'opposition au démembrement des marais communs confère à la « mutinerie », selon les termes de certaines sources, dans certaines des régions sous régime napoléonien décrites par N. Vivier et, plus certainement encore, dans les réponses, évasives ou revendicatives, données aux enquêtes menées sur les *comunaglie* de Ligurie en 1798-1799 et 1806, épluchées par V. Tigrino.

À travers l'ouvrage, comme l'une de ses trames, se dessinent aussi les stratégies de reconversion déployées par les ayants droit après la suppression des communs pour prolonger leur objet social dans les nouveaux cadres imposés, qu'il s'agisse des *objets juridiques non identifiés* chargés de poursuivre la gestion des eaux d'irrigation, décrits par A. Ingold, des associations syndicales d'assèchement du Nord de la France, abordées par L. Deudon, ou des coopératives qui succèdent aux communs agricoles montagnards, mis en lumière par Edouard Lynch. Ce dernier, dans sa passionnante analyse du film *Alpes* d'Armand Chartier (1952), alors responsable de la cinémathèque du ministère de l'Agriculture, dépeint bien le point de basculement entre pratiques communautaires et nouvelles stratégies collectives.

Dans cette perspective, on peut se demander si en voulant lire tant de configurations collectives à l'aune des communs, le volume n'en vient pas à contribuer, malgré lui, à une forme d'appauvrissement de l'histoire des modalités d'association ou d'organisations collectives.

Le doute s'empare de R. Grancher lorsqu'il s'interroge sur ce qui finalement fait « un » commun (p. 164) et suggère, pour rompre avec les visions naturalisantes, de mettre l'accent sur l'existence de conflits de *valeur* et d'affectation (de territoires ou de ressources) comme révélateurs de l'existence de communs (p. 165). Si la proposition est stimulante, elle se révèle insuffisante en ce qu'elle ne permet pas de comprendre pourquoi un syndic, un syndicat ou une prud'homie pourraient alors être considérés comme des communs, ainsi que le propose le livre.

En conséquence, à la remarque d'A. Ingold qui invite à mieux historiciser l'État (p. 80), on pourrait ajouter qu'il s'agirait aussi peut-être de mieux historiciser les formes d'organisations collectives, ce que l'ouvrage fait finalement peu. On ne tiendra rigueur de cette asymétrie ni à l'éditeur de l'ouvrage ni aux auteurs, qui livrent des textes remarquables pour la plupart, mais on y verra le signe qu'un nouveau cycle de recherche a effectivement commencé et qu'il reste à le poursuivre. Au demeurant, si, comme le souhaite F. Locher dans sa conclusion, il s'agit ainsi d'« alimenter la réflexion citoyenne sur les formes d'organisations collectives » (p. 313) par un travail rigoureux d'historien, on pourrait suggérer que des synthèses des discussions soient fournies, sans quoi les études académiques, aussi stimulantes soient-elles, risquent de ne pas opérer la jonction avec les mouvements dits citoyens ou militants. Enfin on notera que si l'État, les relations entre l'État et les communs tout autant que les communautés constituent bien le cœur de l'ouvrage, la nature et les dynamiques historiques des ressources et de l'environnement, pourtant invoquées en titre et en sous-titre, restent plus discrètement abordées.

CHLOÉ DELIGNE

chloe.deligne@ulb.be

AHSS, 77-1, 10.1017/ahss.2022.69